

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le troisième (3^e) jour de juin 2019 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère :
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

169-06-19

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant :

7.7 Projet d'entente de regroupement des OMH dans la MRC de L'Islet.

L'item "Autres " demeure ouvert.

170-06-19

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION:

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de mai 2019.

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de mai 2019

Pour la période du 01 janvier au 31 mai 2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-18	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-19	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-4 212 918	-4 212 918	-4 030 208	-4 235 357	22 439	100.53%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 600	-130 600	-2 510	0	-130 600	0.00%
Services rendus	-200 912	-200 912	-119 840	-69 360	-131 552	34.52%
Autres revenus	-125 900	-125 900	-53 376	-47 539	-78 361	37.76%
Transferts	-154 722	-154 722	-40 478	-58 535	-96 187	37.83%
Total revenus	-4 825 052	-4 825 052	-4 246 412	-4 410 791	-414 261	91.41%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	905 610	905 610	369 491	343 162	562 448	37.89%
Sûreté du Qbc	295 188	295 188	0	0	295 188	0.00%
Pompiers	198 616	198 616	54 506	76 553	122 063	38.54%
Sécur.civ. Autres	30 805	30 805	13 849	13 745	17 060	44.62%
Voirie	399 925	399 925	99 471	113 811	286 114	28.46%
Enlèv.de la neige	306 060	306 060	173 849	200 437	105 623	65.49%
Eclairage rues	18 550	18 550	6 029	5 671	12 879	30.57%
Transport collec	9 878	9 878	4 914	3 871	6 007	39.19%
Usine filtration	244 868	244 868	157 536	134 676	110 192	55.00%
Réseau aqueduc	63 445	63 445	50 112	78 407	-14 962	123.58%
Usine d'épuration	94 590	94 590	34 052	43 587	51 003	46.08%
Réseau d'égout	63 280	63 280	31 096	21 288	41 992	33.64%
Matières résid.	476 161	476 161	141 629	138 960	337 201	29.18%
Autres, hygiène	8 171	8 171	2 734	2 828	5 343	34.61%
Santé - bien-être	81 566	81 566	21 584	18 623	62 943	22.83%
Urbanisme	167 231	167 231	49 348	50 623	116 608	30.27%
Ind.et commerce	67 397	67 397	10 343	10 914	56 483	16.19%
Tourisme	35 550	35 550	14 520	6 446	29 104	18.13%
Rénov.urbaine	18 320	18 320	12 355	8 251	10 069	45.04%
Embellissement	97 120	97 120	14 705	19 111	78 009	19.68%
Loisir	683 636	683 636	296 779	317 254	366 382	46.41%
Culture, centre c.	255 526	255 526	122 642	158 476	97 050	62.02%
Bibliothèque	31 020	31 020	21 884	21 837	9 183	70.40%
Patrimoine	10 700	10 700	10 410	10 638	62	99.42%
Autres, culture	9 100	9 100	2 430	3 335	5 765	36.65%
Frais financ., int.	152 756	152 756	9 047	15 719	137 037	10.29%
Total dépenses	4 725 069	4 725 069	1 725 315	1 818 223	2 906 846	38.48%

Surplus (déficit)

de l'exercice	99 983	99 983	2 521 097	2 592 568	-2 492 585	2593.01%
Remb.capital	277 441	277 441	129 751	138 200	139 241	49.81%
Immobilisations	0	0	0	0	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	-161 338	-161 338	0	0	-161 338	0.00%
Surplus acc.aff.	-36 120	-36 120	-30 000	0	-36 120	0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 900	0	0	0.00%
	-177 458	-177 458	-22 900	20 000	-197 458	-11.27%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	2 414 246	2 434 368		

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

Rapport mensuel de mai 2019

Pour la période du 01 janvier au 31 mai 2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-18	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-19	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0			0.00%
Quotes-parts	0	0	0			0.00%
Transfert	-10 000	-10 000	0	-22 000	12 000	220.00%
Contr.prom.autres	0	0	0			0.00%
	-10 000	-10 000	0	-22 000	12 000	220.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0			0.00%
Sécurité publique	20 000	20 000	0	20 007	-7	0.00%
Transport	25 000	25 000	107 759	9 429	15 571	37.72%
Hygiène du milieu	0	0	570 799	34 763	-34 763	0.00%
Amén.urb.zonage	0	0	1 968	2 121	-2 121	0.00%
Loisir & culture	0	0	202 913	0	0	0.00%
	45 000	45 000	883 439	66 320	-21 320	147.38%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	-2 952 800	-2 952 800	0.00%
	0	0	0	-2 952 800	800	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-10 000	-10 000	-154 500	0	-10 000	0

Surplus affecté	-25 000	-25 000	-9 974	-19 069	-5 931	76.28%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-35 000	-35 000	-164 474	-19 069	-15 931	54.48%

Total sources

					2 948 869	
de financement	-45 000	-45 000	-164 474	-2 993 869		6653.04%

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-718 965	2 927 549		
----------------------	---	---	-----------------	------------------	--	--

171-06-19

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de mai 2019 au fonds d'administration pour un montant de 357 907,48 \$:

DÉPENSES DE MAI 2019 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	28-04-19 AU 11-05-19	23 176.28 \$
	12-05-19 AU 25-05-19	27 123.31 \$
Gouv.Québec	Remises d'avril 2019	51 541.09 \$
Fond.services santé MRC L'Is.	Inscription tournoi golf Coup de cœur	200.00 \$
Jacques Lyne	Remb.dépl. Gala prix tourisme	192.70 \$
Picard Martin	Remb.dépl.avril 2019	173.25 \$
		<u>102 406.63 \$</u>
CONTRATS		
Agat Laboratoire Ltd	Analyses eau potable,eaux usées, avril 2019	1 002.01 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable,eaux usées,mai2019	11 137.92 \$
Bureautique Côte Sud	Lecture du photoc.01-04-19 au 01-05-19	694.25 \$
Canadien National	Passages à niveau, avril 2019	806.00 \$
Caron Richard	Contrat loc.équip.embell.,28-04-19/11-05-19	572.07 \$
	Contrat loc.équip.embell.,12-05-19 au 25-05-19	572.07 \$
Chouinard Clermont	Poubelles et récup.,20 Ch.Roy E., 2/5	62.40 \$
Courrier Purolator	Frs de transp. analyses eau potable et usées	52.38 \$
	Frais de transport voirie	5.46 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, 28-04-19/11-05-19	384.62 \$
	Conciergerie Vigie, 12-05-19 au 25-05-19	384.62 \$
Éthier Avocats Inc.	Service prof., récupération taxes avril 2019	154.39 \$
Groupe Bouffard	Collecte sélective,janvier-fév.mars 2019	5 699.90 \$
Jalbert Tommy	Support technique parc Robichaud, 1/4	250.00 \$
Lavoie-Lord Steffie	Projet: Grand rendez-vous culturel, axe 1	1 300.00 \$
Lévesque Joanie	Projet: Inventaire patrimonial sur la sculpture	800.00 \$

Lizotte Murielle Maheu & Maheu	Conciergerie MCJ, mai 2019 Service de gestion parasitaire mai19 à mai20	800.00 \$ 538.29 \$
Michel Gamache et frères	Demande de paiement #8, parc industriel #2	10 323.96 \$
Régie de La Mauricie	Enfouissement et redevances, avril 2019	11 512.40 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie au 20 Ch.du Roy E., avril 2019	183.96 \$
Service Sanitaire A.Deschênes	Contrat enl.des ordures et récup., mai 2019	12 920.51 \$
Société Québ.d'Ethnologie St-Pierre Hélène	Documentation des sculpteurs-phase 2 Entr.des toilettes 17 mai au 25 mai 2019	1 500.00 \$ 827.30 \$
St-Pierre Serge	Conciergerie Vigie Contrat entr.c.mun., 28-04-19/11-05-19 Contrat entr.c.mun., 12-05-19 au 25-05- 19	71.50 \$ 880.00 \$ 880.00 \$
		<u>64 316.01 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Amphi.L'Islet-Nord	Subvention mun. Contribution fête associative du 14-06- 2019	19 000.00 \$ 75.00 \$
Apprendre autrement Centre La Remontée	Subvention mun., 1/1	4 500.00 \$
Centre Rousseau	Subv.mun., réfrigération 2/10	30 000.00 \$
Club de soccer Les Mariniers COFEC	Subvention mun.,2019, 1/1 Subvention mai 2019, 5/12	1 000.00 \$ 29 000.00 \$
Corp.P.A.DE Gaspé École Secondaire Bon- Pasteur	Subvention de fonctionnement, 2/2 Contribution méritas 2019	5 000.00 \$ 100.00 \$
Fête des Chants de Marins Fondation du patrimoine sculpté	Subvention municipale Portfolio corporatif	22 000.00 \$ 1 000.00 \$
MMAQ	Bourse de la relève en sculpture	1 000.00 \$
Parc Nautique St-Jean	Subvention: projet maritime, 3/10	30 000.00 \$
		<u>142 675.00 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Amis du Jardin Botanique	Abonnement: Quatre-temps Renouvell.abonnement, Les	30.00 \$ 83.88 \$
Bayard Presse Canada Inc. Carr.Action Mun.& Famille	Explorateurs Renouvellement adhésion	88.53 \$
Corp.Fleurons du Québec	Cotisation 2019	510.49 \$
Journal L'Oie Blanche	Adhésion membre, 2019, 1/2	500.00 \$
Orinha Média	Abonnement: Nature sauvage	29.84 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL, transport vidanges, mars 2019	6 161.76 \$
Régie de l'Anse-à-Gilles	Quote-part, 2e versement	6 371.48 \$ 25.00 \$
Regroupement Québec Oiseaux	Abonnement 1 an	
Union des Mun. Du Québec	Cotisation annuelle 2019	5 671.83 \$
		<u>19 472.81 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

Bussièrès Pierre	Remb.dépenses et dépl., congrès	596.41 \$
Corp.Fleurons du Québec	Inscription conférence, soirée gala	367.92 \$
Deschênes Jean	Formation incendie	32.84 \$
Lévesque Stéphane	Remb.dépenses et dépl., formation incendie	67.72 \$

Morin Karl	Formation incendie	36.00 \$
Robichaud Claude	Formation incendie	36.00 \$

1 136.89 \$

HYDRO-QUÉBEC

Hydro Québec	Poste Caron	3 704.74 \$
	Vigie	1 571.98 \$
	Éclairage des rues	1 276.47 \$
	Enseigne 921 Gaspé O.	20.84 \$
	Enseigne 900, 2e rang O.	41.66 \$
	Enseigne 801 Gaspé E.	20.84 \$
	Poste Normandin	409.47 \$
	Maison Communautaire Joly	1 768.80 \$
	Imm. 438 rte de l'Église	225.10 \$
	Poste Rousseau	376.13 \$
	Poste Faubourg	57.75 \$
	Poste Min.des Transports	462.24 \$
	Kiosque	305.67 \$
	20 Ch.Roy E. app.8	48.64 \$
	20 Ch.Roy E. service	467.18 \$
	Quai	129.43 \$
	Domaine	41.49 \$
	Parc Robichaud	64.48 \$
	Garage mun.	444.44 \$
	Usine de filtration	3 840.32 \$
	Étangs	2 233.95 \$
	Poste Auberge du Faubourg	85.06 \$
	Salle GO	587.85 \$
	Centre mun.	1 445.19 \$

19 629.72 \$

TÉLÉPHONE

Groupe Négotel Inc.	Lignes centrex 22-05-19 au 21-06-19	635.43 \$
Télus Québec	Wifi centre du village	569.13 \$
	Salle GO, facture du 25-05-2019	151.35 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage,relevé mai.2019	31.35 \$
	Téléphone cellulaire loisirs,relevé mai 2019	220.13 \$

1 607.39 \$

AUTRES

Anctil Doris	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Bourgault Gaétan	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Caron Richard	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Chouinard Aline	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Dupont Daniel	Compensation clôture à neige hiver 18/19	75.00 \$
Dupuis Lina	Remb.achats table, lampe pour biblio. Compensation clôture à neige hiver 18/19	283.99 \$
Ferme Nabel	18/19	150.00 \$
Hudon André	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Lacombe Daniel	Projet: percussion et répercussion sur l'envir.	1 600.00 \$
Lemieux Martine	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Lord & Frères	Bris Ram 1500 2018, Daniel D.	1 592.90 \$
Lord Stéphane	Remb.assu.affaires 11-05-19 au 11-05-20	77.39 \$
	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$

Marchés GS	Bière, eau, liqueur, party de Noël, glade	84.08 \$
Messer Canada Inc.	Loc.réservoir oxygène, avril 2019	419.66 \$
	Oxygène	1 584.28 \$
Ouellet Roger	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Pelletier Louis	Compensation clôture à neige hiver 18/19	75.00 \$
Picard Martin	Montant accordé pour lunettes	50.00 \$
Soc.Can.des Postes	Dépliants Éco-centre	226.56 \$
St-Pierre Kathleen	Remb.souper patinette	44.17 \$

6 663.03 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE ANTOINE-PICARD

0.00 \$

357 907.48 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

172-06-19

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de
 91 823,28 \$:

COMPTES DU MOIS DE MAI 2019 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Centre horticole Beau Site	Certificats-cadeaux naissances	90.00 \$
		<u>90.00 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6 Tem Ti Inc.	Aide sur place ordinateur garage	129.35 \$
Authentique Pose-Café	Cafés	134.74 \$
Bureautique Côte Sud	Fournitures de bureau	188.31 \$
Impression Rive-Sud	Feuilles en-tête avec logo	520.84 \$
Jacques Caron Inc.	Articles d'hygiène et de nettoyage	189.60 \$
Jalbertech Inc.	Entr.lampes de rue Anse-St-Jean	413.91 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., mai 2019	640.70 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour mars 2019	1 127.50 \$
Multi Services	Clés pour la MCJ	43.12 \$
Montmagny-L'Is.		
Nicoll Glen	Lavage vitres MCJ	282.37 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Percolateur MCJ	82.77 \$

Steamatic	Travaux de nettoyage au 20 ch.Roy E.	721.99 \$
Tétra-Tech QI Inc.	Préparation projet: Gestion des actifs	1 149.75 \$
	Addenda au plan d'intervention	1 142.33 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Service 1ère ligne	1 175.39 \$
	Service juridique général	641.28 \$

8 583.95 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Centre horticole Beau Site	Épinettes blanches parc industriel 2	5 317.59 \$
Journal L'Attisée	Publicité urb., mai 2019	213.57 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis public: modif.règl.705-13	390.92 \$
Laurendeau Fernand	Lettrage sur 10 panneaux	165.00 \$
	Numéro 195, 2 affiches de rue	68.00 \$
Soudure G & M St- Pierre	Plate, soudure, enseigne comm.Ch.Roy E.	415.89 \$

6 570.97 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Avantis Coopérative	Balai à gazon	26.42 \$
Coop Saute Mouton	Activités de Pâques	250.00 \$
Éco Verdure	Décompactation terrain de soccer	577.09 \$
Groupe Sports-Inter Plus	Peinture à gazon parc Robichaud	1 020.41 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisir, mai 2019	427.12 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture, rencontre avec l'URLSS	92.14 \$
Manu Atelier culinaire Inc.	Souper patinette	316.18 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de grandes nappes	452.89 \$
Pièces & Acc.St-Jean Inc.	Gants, tapis, balai-brosse	114.79 \$
Presco Impression	Brochure loisirs printemps-été 2019	764.58 \$
Serre Fleuri-Cap Inc.	Arbustes	72.15 \$
Serrurerie Alain Dumais Inc.	Clés pour tennis 2019	283.99 \$
Sports Experts	Équipement de baseball	586.63 \$
Vigneault Montmagny Inc.	Bottes de travail	229.94 \$
Virtua Web Graphisme	Montage de la programmation d'été	1 375.39 \$

6 589.72 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Valve, plate, kenworth 2010	133.04 \$
Air Liquide Canada Inc.	Location bouteilles, électrodes, buses	269.11 \$
Avantis Coopérative	Treillis gazebo, manchons abs tire-fond	108.79 \$
	Quincaillerie diverses	46.75 \$
	Petits outils	116.30 \$
Buanderie R.D.L.	Serviettes industrielles, serviettes	72.44 \$
Campor Environnement	Camion vacuum, à pression, p. Rousseau	1 150.76 \$
	Camion vacuum, pomper égoût pp1	1 036.27 \$
	Cam. vacuum, à pression, Gaspé O et pp1	2 826.75 \$
Centre Multiservices	Loc.aimant, filtre à air, crépine, bougies	111.51 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Diesel	3 731.50 \$
	Essence	2 372.76 \$
Ciment Québec	Béton pour gazébo, MCJ	861.17 \$

Dulin Jet Sable Mobile	Location de nacelle	114.98 \$
Exactop	Dessus comptoir, salle GO	358.12 \$
Excavation Deave Caron	Rebus de bois	28.97 \$
Excavation VCG Inc.	Vider fossé, débordement PP1	669.16 \$
	Transport rouleau compacteur	114.98 \$
Griffunrie	Agrafeuse, agrafes	29.71 \$
J.L. Desrosiers	Poser pneus	287.44 \$
Jalbertech Inc.	Lampe halogène métallique	34.42 \$
Journal L'Attisée	Publicité voirie, mai 2019	213.57 \$
L.C.S. Inc.	Nettoyage conduite pp1	1 722.04 \$
P/A G.G.M. Inc.Montmagny	Jeu de plaquettes, disque Napa	595.13 \$
	Roulement de moyeu, GMC 2010	194.64 \$
Pavage Réparation Francoeur	Réparation pavage	8 919.49 \$
	Réparation pavage suite bris aqueduc	15 980.52 \$
Pièces & Acc.St-Jean Inc.	Quincaillerie diverses	673.46 \$
	Rép.bar à la salle GO	248.92 \$
	Peinture traçage	154.17 \$
	Bois, peinture, pont parc Trois-Bérets	268.57 \$
	Entr.bâtisse 20 Ch.Roy E.	306.42 \$
Plomberie Martin Pelletier	Fuite d'huile à la MCJ	60.37 \$
Port-Joli Pièces Autos	Pièces pour camion GMC 1974	76.63 \$
	Pièces pour 4 roues	50.32 \$
	Quincaillerie diverses	171.97 \$
	Roulement à bille	252.89 \$
	Ens.extracteurs marteau	132.16 \$
	Boyaux barricade	106.64 \$
Roger Gauvin Inc.	Chienne de travail, imper, casque sécurité	261.98 \$
Safety Kleen Canada Service Routier Éric Robichaud	Bassin de nettoyage	313.63 \$
	Pièces pour kenworth	1 618.87 \$
	Inspection véhicule GMC 1974	68.99 \$
Signalisation Lévis	Panneau espace restreint + transport	120.61 \$
Soudure G & M St-Pierre	Plate, main d'œuvre	10.62 \$

46 997.54 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

CSE Incendie et Sécurité	Chapeaux, bottes et cagoules	3 801.93 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	139.37 \$
Municipalité Saint-Aubert	Assistance-incendie 29 mars,2-12 avril	912.30 \$
Municipalité Saint-Damase	Assistance-incendie au 105 Gaspé O.	144.13 \$
Novicom Technologies Inc.	Inst.micro dans camion incendie	153.50 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Pince	20.04 \$
Port-Joli Pièces Autos	Gants	38.29 \$

5 209.56 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Allen Entrepreneur général	Vérif.actuateur à l'usine	806.66 \$
	Inst. échologie p. Faubourg et Normandin	1 498.11 \$

Avantis Coopérative	Fluorescents	35.93 \$
Brault Maxtech Inc.	Pièces pour UV	5 885.71 \$
CDTEC calibration	Étalonnage et certification détecteur ozone	505.90 \$
Jalbertech Inc.	Fusibles 2A, pièces pour prise élect.	48.53 \$
Javel Bois-Francs	Hypochlorite en solution	707.56 \$
MS2 Contrôle	Vérif.sonde niveau des réserves	983.44 \$
	Batteries	620.80 \$
	Appel de service, contrôle service eaux	1 366.25 \$
Port-Joli Pièces Autos	Gants nitrile	108.94 \$
Produits Sanitaires	Sulfate d'ammonium	3 911.45 \$
Unique		
		<u>16 479.28 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Accent Meubles	Fauteuil Pandora	723.18 \$
Montmagny		
Griffunrie	Étiquettes	13.84 \$
Journal L'Attisée	Publicité biblio., mai 2019	213.57 \$
Les Distr.Pierre		
Larochelle Inc.	Tablettes	149.93 \$
Librairie Livres en tête	Livres	137.18 \$
Réseau biblio Cap-Nat.	Polythène, code à barres	64.56 \$
		<u>1 302.26 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 91 823.28 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

173-06-19

Fête des Chants de marins.

ATTENDU QUE la fête des Chants de marins se déroulera du 15 au 18 août prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de faciliter et de sécuriser la circulation automobile dans les rues avoisinantes pendant certaines journées durant cet événement;

ATTENDU QUE l'utilisation du terrain près de la marina du côté Ouest est nécessaire afin d'exploiter de façon optimale le parc des Trois-Bérets et ce, dès le 12 août;

ATTENDU QUE la fête des Chants de marins demande à la municipalité une dérogation quant au prolongement des heures de spectacles le soir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
 APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la circulation soit à sens unique sur la rue Caron du Nord vers le Sud du 15 au 18 août 2019 inclusivement. Ainsi, les gens pourront uniquement sortir de la rue Caron.

Que la municipalité consent à ce que l'heure des spectacles soit prolongée jusqu'à 1 h 00 du matin.

Que la municipalité consent à ce que la portion de terrain à l'ouest de la marina soit utilisée à compter du 15 août prochain.

174-06-19

Corporation des amis de la chapelle Sainte-Anne des Trois-Saumons.

ATTENDU QUE la Corporation des amis de la chapelle Sainte-Anne des Trois-Saumons (OBNL) s'est portée acquéreur de la chapelle en 2018;

ATTENDU QUE cet édifice patrimonial centenaire a besoin de travaux de restauration évalués à 3 000 \$;

ATTENDU QUE la Corporation demande à la municipalité une aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'entend pas donner suite à cette demande pour cette année, mais invite la Corporation à remplir une demande d'aide financière pour le budget 2020.

175-06-19

Remboursement d'une partie des frais d'inscription au club de natation.

ATTENDU QUE des parents de Saint-Jean-Port-Joli, dont les enfants sont inscrits à des cours de natation à la piscine de Montmagny, demandent à la municipalité le remboursement d'une partie des frais d'inscription;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a comme politique de rembourser la différence entre les frais d'inscription résident vs non-résident lorsque les équipements ou infrastructures ne sont pas disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli rembourse aux parents d'enfants inscrits à la piscine de Montmagny la différence entre le tarif résident et non résident jusqu'à concurrence de 50 \$ par session (maximum 100 \$ par année).

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

Autres

Stéphanie Delisle, sergente SQ	Remerciements pour collaboration.
Grand McDon/Restaurants Dubillard	Remerciements.
MRC de L'Islet	Règlement 01-2019 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de L'Islet.
MRC de L'Islet	Règlement 02-2019 relatif à la gestion contractuelle.
Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud et ministre déléguée au Développement économique régional	Copie de lettre adressée à monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la famille, besoins en pouponnière Les Coquins (résolution 85-03-19).
Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches Aidants	Appels de projets MADA.
Jessy Baron, sous-ministre adjoint aux territoires	Admissibilité au Programme de gestion des actifs municipaux.
Marie-Ève Proulx, députée et Ministre déléguée au Développement économique régional	Participation à la 11 ^e édition du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie.
Municipalité de Saint-Aubert	Résolution 204-05-19, Projet de règlement décrétant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aubert # 481-2019.

176-06-19 **4.4 Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication de contrats.**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM ») ou 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la présente procédure soit adoptée :

1-Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2-Objets

La présente procédure a pour objets :

A. D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;

B. D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;

C. D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4-Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante: munisjpi@globetrotter.net ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5-Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

A. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;

B. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;

C. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;

D. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou

tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

E. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;

F. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6-Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7-Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un «fournisseur unique»

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique» si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncées dans l'avis d'intention.

8-Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

5. URBANISME :

177-06-19 **5.1 Adoption du règlement 784-19 modifiant le règlement de zonage 705-13 à la grille des spécifications article 3.12 (note 2).**

RÈGLEMENT 784-19

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin de modifier la note 2 à la grille des spécifications article 3.12 dans le cas des constructions avec un mur mitoyen et des lots d'angle;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 6 mai 2019;

ATTENDU QU'en date du 23 mai 2019, aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS ARTICLE 3.12 (NOTE 2).

ARTICLE 1 : La note 2 à la grille des spécifications article 3.12.

La note 2 à la grille des spécifications est abrogée et remplacée de la façon suivante :

« Dans le cas des constructions avec mur mitoyen, il n'y a qu'une seule marge de recul latéral qui se calcule en soustrayant de la somme des marges de recul latéral prescrites, la marge de recul latéral minimale prescrite.

Dans le cas des lots d'angle, il n'y a qu'une seule marge latérale qui doit au minimum égaler la moitié de la somme des deux marges latérales prescrites ».

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

5.2 Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca à même la zone 150 I.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement adopté le 6 mai 2019 modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca à même la zone 150 I.

178-06-19 **5.3 Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca à même la zone 150 I.**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 68 Ca À MÊME LA ZONE 150 I.

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 68 Ca à même la zone 150 I et d'inclure le lot 5 326 680;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement suivant.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 68 Ca À MÊME LA ZONE 150 I.

ARTICLE 1:

La carte du règlement de zonage 705-13 est modifiée afin d'agrandir la zone 68 Ca (commercial lourd) à même la zone 150 I (industrie à nuisance limitée) afin d'inclure le lot 5 326 680.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 705-13 SUR LES USAGES PRINCIPAUX PERMIS DANS
LA CLASSE D'USAGE «COMMERCE LOURD (C4)».**

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage 705-13 est modifié à l'article 3.7.10 Usages principaux permis dans la classe d'usage «Commerce lourd (C4)»:

D'ajouter dans la classe d'usage permis;

- Service d'ébénisterie et de charpenterie.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

180-06-19 **5.6 Demande de permis de rénovation au 90 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE la propriétaire du 90 avenue de Gaspé Ouest présente une demande pour la rénovation d'un bâtiment complémentaire à la résidence;

ATTENDU QUE cette propriété a été construite avant 1946 et est située dans une aire présentant un intérêt esthétique;

ATTENDU QUE le projet est de changer le revêtement des murs du garage et de conserver les fenêtres d'origine;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'harmonisent et s'intègrent avec le bâtiment à rénover;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour le projet de rénovation du bâtiment complémentaire situé au 90 avenue de Gaspé Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le projet de rénovation d'un bâtiment complémentaire situé au 90 avenue de Gaspé Ouest.

181-06-19 **5.7 Demande de permis de rénovation au 315 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 315 avenue de Gaspé Ouest dépose une demande de permis pour la rénovation de la maison;

ATTENDU QUE cette maison est située dans une aire présentant un intérêt esthétique et a été construite avant 1946;

ATTENDU QUE le projet est d'enlever le déclin sur la partie façade et de le remplacer par du revêtement de bardeau;

ATTENDU QU'il est prévu la rénovation du balcon en conservant l'apparence à l'identique;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'harmonisent et s'intègrent avec le bâtiment à rénover;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour le projet de rénovation de la maison située au 315 avenue de Gaspé Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le projet de rénovation de la maison située au 315 avenue de Gaspé Ouest.

182-06-19 **5.8 Demande du CPE les Petits Souliers pour l'installation d'une clôture de 1,8 mètre.**

ATTENDU QU'une demande est déposée par la garderie les Petits Souliers afin de permettre une clôture de 1,80 mètre (6 pieds) sur la ligne avant;

ATTENDU QUE durant la période hivernale l'accumulation de neige compromet la sécurité des petits;

ATTENDU QUE l'article 11.2 du règlement 705-13 autorise une clôture d'une hauteur de 1,20 mètre (4 pieds) sur la ligne avant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage 705-13 article 11.2 afin de permettre une clôture d'une hauteur de 1,80 mètre sur la ligne avant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal entend amorcer la modification du règlement de zonage 705-13 article 11.2 afin de permettre une clôture d'une hauteur de 1,80 mètre sur la ligne avant pour les garderies.

6. VIE COMMUNAUTAIRE :

183-06-19 **6.1 Ajout de tarifs d'inscription au camp d'été.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'ajouter les tarifs suivants dans l'offre du camp d'été 2019 tout en privilégiant les gens inscrits à temps complet pour les sorties:

Résidents

Journée à la carte	12 \$/jour
Sortie à la carte	30 \$/sortie
Sortie adulte à la carte	40 \$/sortie

Non-résidents

Journée à la carte	20 \$/jour
Sortie à la carte	45 \$/sortie
Sortie adulte à la carte	50 \$/sortie

184-06-19

6.2 Engagement de personnel au camp d'été.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre de moniteurs (trices) au camp d'été selon l'horaire et les conditions établis:

Annabelle Lemieux-Lizotte
Mathis Turmel

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

7. AUTRES :

185-06-19

7.1 Avis de motion en vue d'adopter un projet de règlement visant à modifier le règlement 771-18 concernant la circulation sur une section de la rue du Quai.

Monsieur Jean-Pierre Lebel donne avis de motion qu'un projet de règlement sera présenté et déposé dans le but de modifier les dates en vigueur pour le sens unique de la section nord de la rue du Quai sur une partie de la chaussée.

7.2 Dépôt d'un projet de règlement visant à modifier le règlement 771-18.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite rendre la rue du Quai à sens unique, de la route 132 vers le quai, et ce, **du 15 mai au 15 octobre de chaque année;**

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier le règlement 771-18;

ATTENDU QUE le paragraphe 8 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité d'établir des règles relatives à la direction, au croisement et au dépassement des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité, pourvu que ces règles soient conciliables avec les dispositions relatives à ces matières prévues audit Code;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Lebel lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QU'Il est présenté et déposé par monsieur Jean-Pierre Lebel le projet de règlement suivant :

ARTICLE 1:

L'article 3 du règlement 771-18 est remplacé par celui-ci :

Il est interdit pour tout conducteur d'un véhicule automobile de circuler dans le sens opposé du sens unique décrété sur un chemin public municipal en vertu du présent règlement où des enseignes appropriées ont été installées, et ce, du 15 mai au 15 octobre de chaque année.

Cependant, ce règlement accorde une permission particulière à certains fournisseurs afin d'assurer les livraisons nécessaires aux commerces ayant

un établissement sur la rue du Quai section nord.

ARTICLE 2: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

186-06-19 **7.3 Inscription au congrès de la FQM 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'inscrire madame Lyne Jacques et messieurs Richard Bernier, Anthony Hallé et Normand Caron au congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès à Québec.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

187-06-19 **7.4 Fermeture des services municipaux durant la période estivale.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que les services municipaux de la municipalité soient fermés pour une semaine durant la période estivale. Cette période correspondra à la première semaine des vacances de la construction à chaque année.

188-06-19 **7.5 Virée pour les services municipaux au bout de la rue Antoine-Jean.**

ATTENDU QUE la municipalité désire utiliser une portion du lot 3 872 237 à l'extrémité de la rue Antoine-Jean afin que la machinerie municipale puisse se tourner;

ATTENDU QU'une rencontre avec le propriétaire du lot a eu lieu le 9 mai dernier et que celui-ci donnait son accord pour permettre la virée;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire enregistrer une servitude de passage pour officialiser le tout;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité fasse enregistrer une servitude de passage pour permettre la virée de la machinerie municipale sur le lot 3 872 237.

De mandater le maire et le directeur général afin de signer les documents relatifs à cette servitude.

189-06-19

7.6 Optimisation des connexions électriques extérieures à la Vigie.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'ajouter des connexions électriques extérieures au sud et au nord de la Vigie de façon à optimiser les branchements lors d'activités au parc des Trois-Béréts.

L'estimation des travaux s'élève à environ 12 000 \$. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé affecté à la Vigie.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

190-06-19

7.7 Projet d'entente de regroupement des OMH dans la MRC de L'Islet.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet), l'Office municipal d'habitation de Tourville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Aubert ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de L'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de Sainte-Perpétue (L'Islet), de Tourville et de Saint-Aubert un projet d'entente de regroupement des DIX (10) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet), l'Office municipal d'habitation de Tourville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Aubert présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal recommande favorablement le regroupement de l'Office

municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet), l'Office municipal d'habitation de Tourville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Aubert suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'abroger la résolution 153-04-18.

8. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

191-06-19 **9. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20: 57 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Hauteur de la clôture au CPE.
- Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur l'avenue de Gaspé Ouest.